



2024-2025

Les Services d'animation

 **Période d'inscription**
du 25 juin au 24 août 2024

Pour information:
Mylène Bouchard
St-Moïse 418-776-2833 poste2
St-Noël 418-776-2936 poste3



 Ici pour les inscriptions



**Multiplateforme de gestion
des matières résiduelles
de Saint-Moïse**
Suivi
16 juillet 2024

VOTRE MUNICIPALITÉ EST
**MEMBRE
SOUTIEN**

Le statut de membre permet
aux **résidents** de bénéficier
automatiquement, lors de
leur réservation, d'un **rabais
de 15%** sur chaque billet de
Via Ferrata.

POUR RÉSERVATION:

<https://app.endorphine.ca/c/cooppleinair>



POUR INFORMATION :



Via Ferrata de la
chute à Philomène



info@pleinairlamatapedia.ca



[pleinairlamatapedia.ca
/via-ferrata](https://pleinairlamatapedia.ca/via-ferrata)

**VIA
FERRATA**
CHUTE À PHILOMÈNE

La Via Ferrata de la chute à
Philomène, une activité
unique en son genre au sud
du fleuve Saint-Laurent et à
l'est de Québec!

Une Via Ferrata, c'est un
parcours en paroi rocheuse à
mi-chemin entre l'escalade et
la randonnée.



Date de tombée du bulletin est le 1^{er} septembre 2024

Des nouvelles de votre municipalité

PATINOIRE COUVERTE

Le projet déposé au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air (PAFIRSPA) n'a pas été retenu.

MISE AUX NORMES EAU USÉE—PHASE 1

AOÛT : Des travaux d'excavation vont être effectués sur la route 297, entre les numéros civiques 9 et 15.

SEPTEMBRE-OCTOBRE : Des travaux d'excavation et de construction d'un nouveau bâtiment se feront le long du chemin menant à l'étang d'aération.

MARCHEURS, VÉLOS ET VTT SOYEZ PRUDENTS !!!



**Le bureau municipal sera FERMÉ
tous les jeudis
du 8 juillet au 26 septembre**

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

9 septembre, 7 octobre

Les séances ont lieu à **19 h 30** au Centre municipal, 120 rue Principale.

Calendrier des collectes



bac BLEU



bac VERT/NOIR



bac BRUN

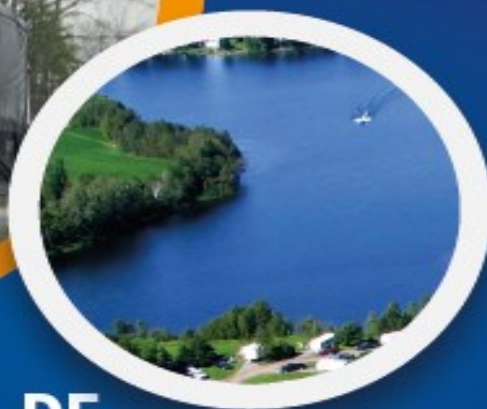
Août

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

*** MERCI de mettre votre bac au chemin la veille de chaque collecte ***



LE MEILLEUR MOYEN DE PRENDRE SOIN DE NOS COURS D'EAU, c'est de suivre ces quatre étapes



ÉTAPE 1

INSPECTER

tout ce qui a touché à l'eau et retirer
tous les organismes qui y sont accrochés



ÉTAPE 2

VIDER

et drainer, avant de partir, toute eau
pouvant se trouver dans l'équipement
(bottes, filets, glacières, ballasts, etc.)



ÉTAPE 3

NETTOYER

votre embarcation à l'arrivée et au départ
du plan d'eau et laver et sécher tous
les équipements



ÉTAPE 4

RÉPÉTER

ces étapes après chaque visite
sur un plan d'eau, quel qu'il soit

SAISON 2024



26 mai, Journée de La Matapédia, devant la MRC, Amqui

23 juin, Parc municipal Léonais, Saint-Léon-le-Grand

6 juillet, Passerelle J.-Napoléon-Pérusse, Amqui

27 juillet, devant la Fille du Pêcheur, Amqui

24 août, Fête des familles, devant l'église, Saint-Noël

31 août, Passerelle J.-Napoléon-Pérusse, Amqui

7 septembre, Parc du Centenaire, Lac-au-Saumon

14 septembre, Passerelle J.-Napoléon-Pérusse, Amqui

21 septembre, Fête des familles, Causapscal

28 septembre, Château Bellevue, Amqui (ouvert à tous)

J'achète
local !



24 AOÛT
SAINT-NOËL
13h00 à 16h00



**Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
MRC de La Matapédia et de La Mitis

MRC de la Matapédia

☎ : 418 629-2053 poste 1138

@ : matresi@mrcmatapedia.quebec

🌐 : www.ecoregie.ca

MRC de la Mitis

☎ : 418 775-8445 poste 1138

@ : matresi@mitis.qc.ca

🌐 : www.ecoregie.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AFIN DE DIMINUER LES DÉCHETS DANS LA MATAPÉDIA ET LA MITIS

Mont-Joli, le 3 juillet 2024. La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Matapédia et de La Mitis est contente d'accueillir Karolyne Beauchamp en tant que nouvelle conseillère en gestion des matières résiduelles. Récemment diplômée d'une Maîtrise en gestion de l'Environnement de l'Université de Sherbrooke et titulaire d'un Baccalauréat en Chimie de l'environnement et des bioressources de l'Université du Québec à Rimouski, Karolyne possède une expérience significative en réduction des déchets ayant fait le diagnostic de la gestion des matières résiduelles du Cégep de Drummondville et agit à titre de responsable en développement durable au CIUSSS de l'Estrie-CHUS où elle était notamment impliquée dans l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de l'institution. De plus, elle connaît bien la région ayant travaillé au Serex, à Amqui.

Sa passion pour le Zéro Déchet se manifeste à travers des actions communautaires concrètes comme sa participation au tri des déchets et à la sensibilisation lors d'événements verts. Forte de ces expériences, elle apporte une expertise solide et diversifiée à ses nouveaux mandats à la Régie.

Elle explique pourquoi elle a accepté ce poste : « Je suis ravie de rejoindre l'équipe de la Régie pour continuer à promouvoir le développement durable et aider à réduire l'empreinte environnementale de la communauté. Mon objectif est de collaborer étroitement avec les différents acteurs de la région pour renforcer les initiatives en gestion des matières résiduelles et instaurer des solutions durables à long terme. »

Karolyne Beauchamp travaillera notamment à améliorer la gestion des matières organiques dans les écoles et les multilogements de La Matapédia et de La Mitis, ainsi que sur le dossier des plastiques agricoles et des événements verts, dans le but de promouvoir des pratiques durables et de viser la réduction des déchets à la source.

Pour plus d'informations sur la Régie, les citoyens, municipalités et organismes sont invités à téléphoner dans La Matapédia au 418 629-2053, poste 1138 ou dans La Mitis au 418 775-8445, poste 1138 ou à consulter le www.ecoregie.ca.

PJ : Photo de Karolyne Beauchamp

Source : **Vincent Dufour**, directeur général et secrétaire-trésorier

Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Courriel : matresi@mrcmatapedia.quebec

MRC de La Matapédia

Tél. : 418 629-2053 poste 1138

MRC de La Mitis

Tél. : 418-775-8445 poste 1138



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Karolyne Beauchamp

Nouvelle conseillère
en gestion
des matières résiduelles

« Je suis ravie de rejoindre l'équipe de la Régie pour continuer à promouvoir le développement durable et aider à réduire l'empreinte environnementale de la communauté. Mon objectif est de collaborer étroitement avec les différents acteurs de la région pour renforcer les initiatives en gestion des matières résiduelles et instaurer des solutions durables à long terme. »

Bienvenue!



**RENCONTRE D'INFORMATIONS
POUR LES PARENTS**

Durée maximale de 30 min

Pour le service d'animation de :

<u>Saint-Noël</u> Mercredi 21 août 19h à la Salle Municipale	<u>Saint-Moïse</u> Lundi 26 août 19h au Centre Municipal
---	---

The poster is decorated with various school-related icons: a green chalkboard with 'abc', a red alarm clock, a green pencil, colorful alphabet blocks (A, B, C), a pink calculator, an orange protractor, a stack of books, a yellow highlighter, a grey ruler, a brown notebook, a yellow pencil, a green pencil, a red alarm clock, a green chalkboard with 'abc', a stack of books, an orange protractor, a pink calculator, colorful alphabet blocks (A, B, C), a green pencil, and a yellow highlighter.

LES TRAVAUX PROGRESSENT EN VUE DE LA RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE D'AMQUI

Amqui, le 3 juillet 2024. À la suite d'appels d'offres lancés ce printemps, le conseil de la MRC de La Matapédia a entériné en mai dernier l'adjudication des contrats en vue de la relocalisation de l'écocentre d'Amqui. Le projet visant la relocalisation des infrastructures, propriété de la MRC, se voit donc concrétisé après plusieurs années de préparation. Sa réalisation vient répondre à des enjeux liés à son emplacement actuel, à la sécurité des employés, des usagers et des résidents des environs, ainsi qu'à sa capacité de traitement des matières limitée par la dimension de ses installations.

Rappelons qu'après une première ébauche du projet produite en 2020, la MRC de La Matapédia a mandaté des professionnels en 2021 afin d'établir une conception préliminaire et une première estimation budgétaire. Un comité de suivi a ensuite été formé en 2022 dans le but de réviser le projet et d'en réduire les coûts et ses recommandations ont été acceptées par le conseil de la MRC en 2023. À la suite d'une nouvelle révision, le projet dans sa forme définitive a été adopté au début de la présente année.

La relocalisation de l'écocentre d'Amqui du rang Saint-Paul vers un secteur industriel de la rue des Forges se décline en trois volets. D'abord, l'aménagement du terrain de même que la construction des nouvelles installations doivent être effectuées. Des fondations destinées à accueillir un nouveau méga dôme ainsi que l'actuel bâtiment de l'écocentre, qui sera déménagé, seront érigées. Finalement, un nouveau bâtiment de toile sera acquis et installé. Le projet de près de 2,5 M \$ doit être complété d'ici la fin de l'année 2024, sa mise en opération étant souhaitée au plus tard en novembre prochain.

« Pour la MRC, c'est la conclusion d'un projet de longue haleine qui a nécessité beaucoup de travail avec des élus et des professionnels de notre équipe. Nous sommes confiants que le nouvel emplacement et les nouvelles installations de l'écocentre d'Amqui permettront d'offrir de meilleurs services aux citoyens et de mieux accomplir notre mission en traitement des matières résiduelles », a commenté Mme Chantale Lavoie, préfète de la MRC de La Matapédia, ajoutant que les élus pourront ensuite poursuivre la réflexion déjà entamée quant à la situation des écocentres de Causapsal et de Sayabec.

Source et entrevue :

Mme Chantale Lavoie, préfète
MRC de La Matapédia
418 629-2053, poste 1118
c.lavoie@mrcmatapedia.quebec



Le chantier dans le cadre du projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui a été lancé en juin dernier.



Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse

Suivi
16 juillet 2024

- RAPPEL -

Le projet vise l'implantation d'une multiplateforme couvrant trois volets (plateforme de compostage, lieu d'enfouissement technique (LET) et écocentre) dans la Municipalité de Saint-Moïse. Le projet est réalisé par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis) ainsi que ces MRC. La mise en service du projet est prévue pour 2026. Les principaux objectifs du projet sont :

- **Réduire vos coûts de traitement des matières compostables et des déchets;**
- **Permettre le retour du compost aux citoyen.ne.s qui participent au bac brun;**
- **Réduire les gaz à effet de serre générés en réduisant de 85 000 km le transport des déchets (Plus de 2 fois le tour de la terre!);**
- Viser la réduction des déchets enfouis autant que possible;
- Être à la fine pointe de la technologie pour un traitement écologique des matières résiduelles à petite échelle;
- Créer des emplois locaux.

- SOMMAIRE DE CE SUIVI -

La RITMR a déposé le 16 juillet les réponses aux questions du ministère de l'environnement dans le cadre du processus d'évaluation environnementale du projet. Ces réponses sont publiques. Le ministère a 60 jours pour émettre des commentaires. La RITMR s'attend à d'autres questions, comme ce fût le cas pour des projets similaires ailleurs au Québec.

Le nouveau projet d'aménagement du site permet de réduire l'impact sur les milieux humides et de mieux répondre aux exigences du ministère de l'Environnement. Ces modifications n'ont pas d'impact sur les coûts du projet. Les hausses des coûts depuis 2019 sont liées à l'inflation et une meilleure précision sur certains aspects techniques du terrain.

Le projet demeure économiquement et environnementalement viable comparativement au statu quo (transport vers des lieux d'enfouissements éloignés) et répond ainsi toujours à l'objectif de réduction des coûts de gestion des déchets et matières organiques pour les contribuables de La Matapédia et de La Mitis.

1. Où en est le projet?

Le projet est toujours dans le processus d'évaluation environnementale à l'étape d'analyse pour la recevabilité de l'Étude d'impact sur l'environnement. L'étude d'impact sert à caractériser les composantes naturelles du milieu de manière à y documenter les impacts potentiels du projet sur le milieu, ainsi qu'à prévoir les mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi environnemental nécessaires afin de préserver l'environnement.

Suite au dépôt en début avril 2022, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a retourné à la Régie des questions à répondre afin de compléter l'étude. Aucune des questions ne remettait en doute le projet, elles demandaient principalement des précisions sur les éléments présentés. L'Étude et les questions sont publiques via le Registre des évaluations environnementales :

www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-23-093

Le document en question comportait deux addendas, un en septembre 2022 et un second en novembre 2022 (Ingénieurs du Québec). Les réponses des questions au MELCCFP ont été déposées le 16 juillet 2024. Les principaux éléments seront présentés dans les pages suivantes.

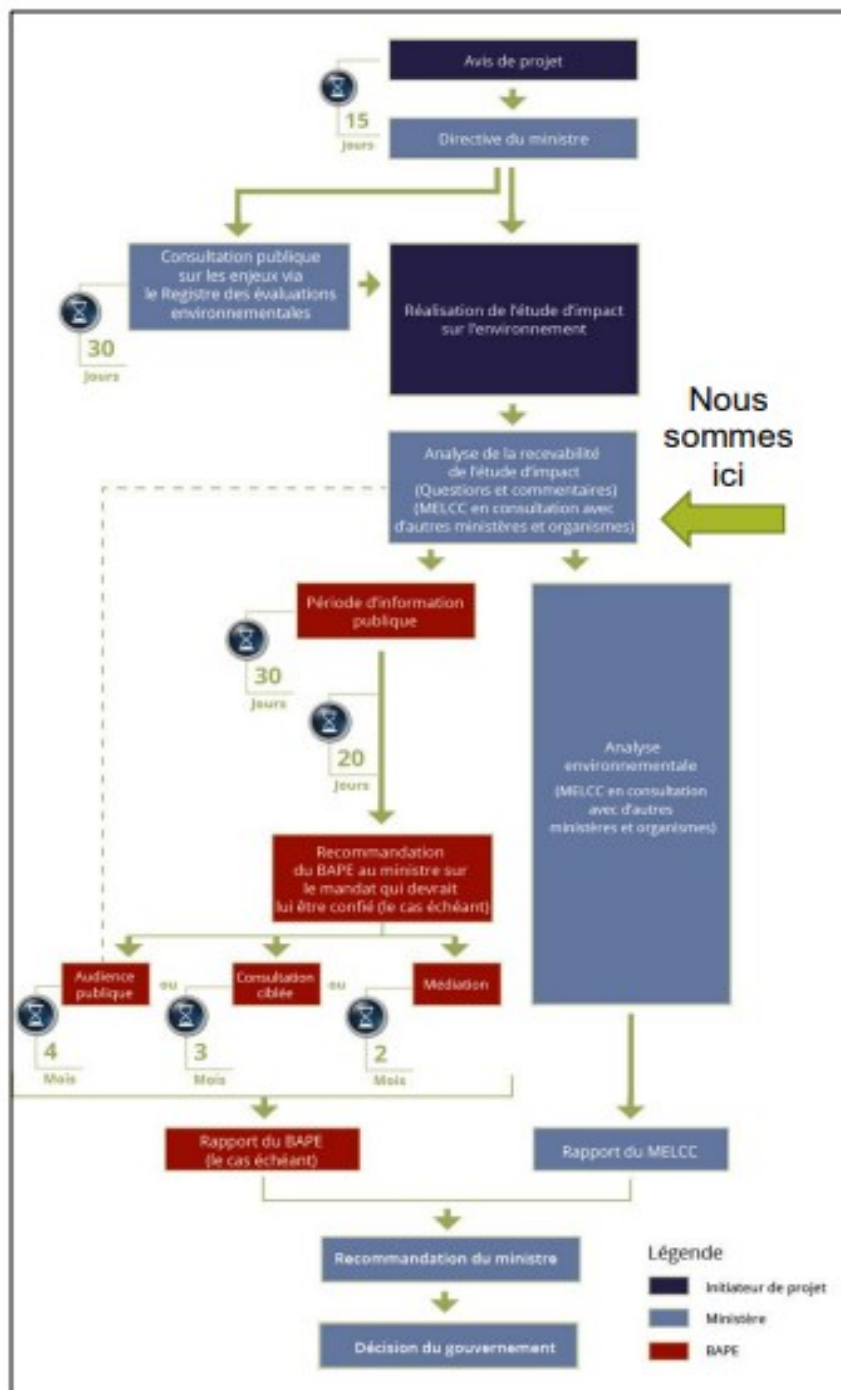
2. À venir

À partir du dépôt des réponses le 16 juillet 2024, le MELCCFP a 60 jours pour soi :

- a) Retourner de nouvelles questions, que la Régie devra répondre et de nouveau attendre 60 jours ou;
- b) Émettre un avis de recevabilité de l'Étude d'impact.

À noter que l'étude soit jugée *Recevable* ne veut pas dire que le projet est accepté. La recevabilité veut dire que l'Étude contient les informations nécessaires pour que le ministère de l'Environnement puisse faire une analyse complète du projet.

Suite à la recevabilité, qui pourrait être en cet automne, un mandat d'audiences publiques sera octroyé au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).



3. Principaux éléments des réponses au MELCCFP

3.1. Réponses à toutes les questions du Ministère.

En tout, ce sont 97 questions et commentaires concernant la recevabilité de l'étude, un nombre similaire, voire un peu plus bas, comparativement à d'autres projets du même acabit. Tel qu'attendu, les questions portaient sur des précisions concernant le concept et le respect des normes environnementales.

La RITMR Matapédia-Mitis a répondu à l'ensemble des questions et commentaires du ministère de l'Environnement (MELCCFP).

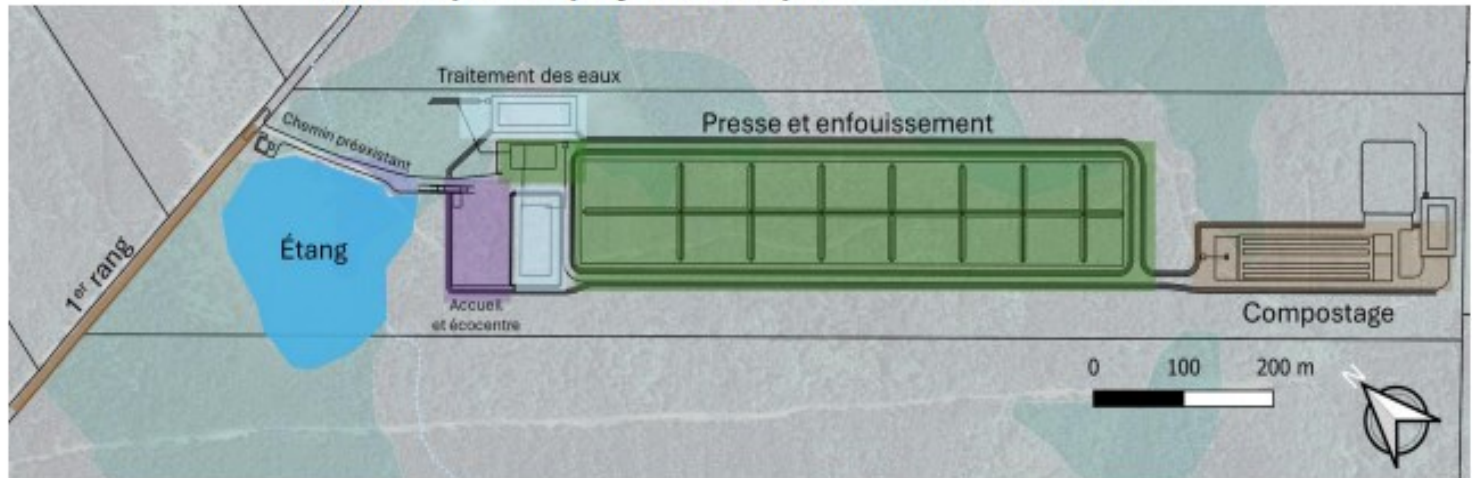
3.2. Modification de l'aménagement

Deux éléments majeurs ont contribué au délai entre le dépôt des premières questions du MELCCFP et la réponse de la RITMR :

- Le délai à recevoir les questions des Ingénieurs du Québec (6 mois) qui sont généralement les questions les plus complexes à répondre et qui peuvent avoir un fort impact sur les autres questions, notamment dans le contexte où une bonification de l'étude géotechnique du site a été demandée;
- Le déplacement de la plateforme de compostage vers l'arrière du site afin de limiter l'impact sur les milieux humides et de mieux répondre aux questions du MELCCFP qui implique des vérifications à chaque modification et une réévaluation des impacts par la suite. La principale modification est le déplacement de la plateforme de compostage vers l'arrière du site.

Étant donné ces modifications et par expérience, les experts consultés par la RITMR Matapédia-Mitis mentionnent s'attendre à une seconde série de questions du ministère de l'Environnement afin d'obtenir des précisions pour ce nouveau plan qui n'aurait pas été déjà répondu. Cette série de questions pourrait être publiée au plus tard en mi-septembre 2024.

Nouveau plan du projet de Multiplateforme de Saint-Moïse



Plusieurs éléments expliquent ces changements :

D'abord, d'un point de vue de la géographie du site, le déplacement des cellules d'enfouissement permet d'éviter le rabattement de la nappe phréatique lors de l'aménagement des premières cellules, ce qui était un élément important des questions du MELCCFP. Ceci permet d'éviter d'avoir un impact indirect sur les milieux humides adjacents qui auraient pu être affectés à moyen terme par l'effet du pompage.

De plus, une plante appelée la valériane des tourbières a été trouvée sur le site à deux endroits, soit dans une zone qui ne sera pas exploitée et dans l'empreinte initiale du site d'enfouissement. Les modifications permettent d'éviter cette seconde zone et d'ainsi limiter davantage l'impact du projet sur les milieux humides, en plus d'assurer la protection de cette espèce à statut conformément aux attentes du ministère de l'Environnement.

Finalement, ces aménagements respectent les normes en vigueur pour ce type de structure.

4. Révision des coûts du projet

Les modifications proposées n'entraîneront aucun coût supplémentaire selon l'évaluation de la comparaison des coûts. Les principaux facteurs de la hausse sont l'inflation et l'amélioration de la précision des informations concernant l'aménagement du site qui ont permis de mieux cibler certains coûts.

À la 3^e année, le projet devient moins coûteux que la gestion actuelle pour plus de services (écocentre) et lorsque les premiers emprunts (aménagement de la route, etc.) seront terminés après 15 ans, le projet sera de loin plus bénéfique économiquement pour les résidents de La Matapédia et de La Mitis que le transbordement vers des sites d'enfouissement externe lointain comme présentement. Le tout demeure dans le but d'offrir le service de gestion des matières résiduelles le moins cher possible et ainsi diminuer la tarification liée à ce service.

	Statu Quo (sans écocentre)	Multiplateforme (avec écocentre, sans traitement)	Différence
2026	3 499 068,00 \$		
2027	3 569 049,00 \$	3 808 129,00 \$	(239 080,00) \$
2028	3 640 430,00 \$	3 714 364,00 \$	(73 934,00) \$
2029	3 713 239,00 \$	3 701 945,00 \$	11 294,00 \$
2030	3 787 504,00 \$	3 698 350,00 \$	89 154,00 \$
2031	3 863 254,00 \$	3 698 353,00 \$	164 901,00 \$
2032	3 940 519,00 \$	3 703 174,00 \$	237 345,00 \$
2033	4 019 330,00 \$	3 722 386,00 \$	296 944,00 \$

L'investissement initial du projet est de 28 M\$. Il est à noter que les services actuels ont également eu des hausses importantes et qu'il ne s'agit pas de « nouvelle dépense » pour les contribuables. Le coût d'investissement initial est ainsi réparti dans les coûts annuels du projet et fait partie du comparatif du tableau précédent.

En rappel : Qu'est-ce que Saint-Moïse a à gagner d'être l'hôte de ce projet régional?

Le principe a été établi dès le début que Saint-Moïse ne doit pas être responsable des coûts sur l'entretien routier qui pourraient être engendrés par ce projet régional. Ainsi, une entente est prévue entre la Municipalité de Saint-Moïse et la Régie concernant le rôle de municipalité hôte du projet et pour les aménagements et l'entretien des routes liées au projet. Il y a d'autres avantages à ce projet, notamment :

- ✓ Proximité d'un **écocentre ouvert à l'année, minimalement 5 jours sur 7**, qui de plus fera la revente d'article à bas prix;
- ✓ La proximité du circuit de collecte des matières résiduelles permettra de réduire les coûts de collecte, donc le tarif d'enlèvement des matières résiduelles;
- ✓ Proximité pour récupérer le compost produit que vous pourrez utiliser dans vos jardins;
- ✓ **Baisse des coûts de traitement de matières résiduelles qui se reflètera sur votre compte de taxes.**

5. Pour plus d'informations

N'hésitez pas à communiquer avec nous si des enjeux, impacts potentiels ou inconvénients n'ont pas été élaborés dans l'étude. Nous nous assurerons d'y répondre dans les prochaines publications, lors des consultations et sur la page web dédiée au projet :

www.ecoregie.ca/multiplateforme

Pour plus d'informations, des questions, commentaires ou suggestions sur le projet ou sur la gestion des matières résiduelles dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis, voici nos coordonnées :

Site web : www.ecoregie.ca
Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)
Courriel : matresi@mrcmatapedia.quebec

MRC de La Matapédia
Tél. : 418 629-2053 poste 1138
Télécopieur : 418 629-3195

MRC de La Mitis
Tél. : 418-775-8445 poste 1138
Télécopieur : 418 775-9303

AVIS IMPORTANT

Saviez-vous que l'on peut retrouver sur certaines propriétés situées à l'intérieur des limites de votre municipalité, une plante qui peut être dangereuse pour la santé humaine et pour l'environnement. La berce du Caucase, tel est son nom. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact de la peau avec la sève, combiné avec l'exposition à la lumière, peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures. De plus, la berce du Caucase est très envahissante et colonise rapidement divers milieux. Elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de biodiversité. Elle représente donc un risque pour la santé et pour l'environnement.

Pour ces raisons, il est très important de limiter la propagation de cette plante.



Mesures de protection individuelle

Avant de toucher la plante, il est important de se protéger adéquatement pour éviter les brûlures causées par la sève de la berce du Caucase. Les mesures suivantes sont recommandées :

- Couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs non absorbants (matériaux synthétiques et imperméables) : pantalons, manches longues, gants imperméables à manchon long, chaussures fermées ;
- Porter une attention particulière à la jonction des vêtements de protection (poignets, chevilles, cou) ;
- Enlever les vêtements et les gants en les retournant à l'envers. Éviter de mettre en contact les vêtements souillés avec d'autres objets ou vêtements et les nettoyer avant tout usage ultérieur ;
- Protéger les yeux ou, au mieux, tout le visage avec une visière.

Des mesures additionnelles de protection sont recommandées lors des opérations de contrôle.

Arrachage manuel ou mécanique

Plants immatures

- Arracher, couper ou tondre les plants immatures manuellement dès le développement de nouvelles repousses ;
- Si les plants sont arrachés, retirer le plus de racines possibles à l'aide d'une pelle ronde, d'une bêche ou d'un couteau à long manche.

Dans le cas d'une tonte mécanique, il est impératif d'éviter toute projection des débris. Utiliser un mécanisme d'ensachage automatique et ramasser tous les débris après la tonte. Éviter de toucher les débris sans protection individuelle (voir la section « Mesures de protection individuelle »).

Plants matures

- Couper à 15 cm du sol ou tondre les plants ;
- Sectionner les racines à une profondeur d'environ 20 cm sous la surface du sol à l'aide d'une pelle ou d'un couteau pour les retirer du sol. La coupe doit être effectuée sous la zone présentant des cicatrices foliaires pour éviter la reprise de la croissance des tiges.



Mesures alternatives ou complémentaires :

- Pour une petite colonie, couvrir la zone infestée d'une toile géotextile après avoir coupé les racines et les tiges afin d'entraver les repousses ;
- Un travail profond du sol (par exemple un labour), jusqu'à 24 cm de profondeur, peut significativement limiter la repousse des plants et la germination des graines.

Coupe des ombelles

- Détruire les inflorescences avant la maturité des graines ;
- Couper les ombelles de fleurs et les mettre dans des sacs pour les détruire : Couper les ombelles à la base de la tige florale et non juste sous les fleurs pour éviter une reprise de la floraison et répéter l'intervention si nécessaire.

Méthodes chimiques

L'emploi d'herbicide, ou lutte chimique, contre la berce du Caucase doit être considéré en dernier recours et dans des situations d'infestations graves (nombreux plants, accès difficile au site, etc.). S'il s'agit de la seule méthode utilisable pour détruire des plants de berce du Caucase, le choix du produit et son utilisation doivent être conformes à la législation fédérale et provinciale sur les pesticides.

Au Québec, la vente et l'usage des pesticides sont encadrés par la *Loi sur les pesticides* et, de façon complémentaire, par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le Code de gestion des pesticides et le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides précisent les modalités d'application de la Loi sur les pesticides.

Au Canada, il n'y a pas d'herbicide homologué pour contrôler la berce du Caucase dans un milieu humide. Donc, si cette plante est située dans ce type de milieu, l'application d'un herbicide est à proscrire.

Certains herbicides peuvent être utilisés pour éliminer la berce du Caucase, notamment certaines formulations à base de glyphosate. Lors de l'utilisation, il faut absolument éviter d'appliquer l'herbicide sur les plantes non ciblées car le glyphosate est un herbicide non sélectif.

Comment se débarrasser des résidus de la berce du Caucase :

- Faire sécher les plants coupés ;
- Éviter la dispersion de graines lorsqu'elles sont présentes ;
- Détruire les ombelles en les plaçant dans des sacs en plastique robustes et hermétiques exposés au soleil pendant un minimum d'une semaine afin de supprimer la viabilité des semences ;
- Ne pas composter la plante entière ou en partie.

Pour plus d'information, visitez le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm>

Au Bas-Saint-Laurent

L'HERBE À POUX

Ça s'arrache!



Juillet



Août



Septembre

Début des allergies
au pollen



Fleurs regroupées
en épis floraux



Tiges poilues



Feuilles
profondément
découpées



Vous reconnaissez cette plante ?

Vous devez l'arracher.

Ce geste simple contribuera
à améliorer la santé des
Bas-Laurentiens allergiques
au pollen de l'herbe à poux.

Juillet, août, septembre :
fini l'herbe à poux !

Adapté d'informations produites par le MRC de l'Assomption, 2010

Québec.ca

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent**

Québec 

KARINE-JULIE GUÉNARD, inspecteur municipal

(418) 629-2053 poste 1129

Courriel : k.guenard@mrcmatapedia.quebec

Bureau municipal tous les mercredis (mai à Octobre)

Le Mot **vert** du mois – « Prendre des vacances sans détruire la planète » - Août 2024

Que ce soit pour relaxer à la plage ou bien découvrir un nouveau coin de pays, jouer au golf ou faire du vélo, assister à des festivals de musique ou visiter des musées, faire de la plongée ou aller voir les baleines...c'est ENFIN le temps tant attendu de prendre des vacances!

Mais comment faire tout cela sans détruire la planète par la génération de gaz à effet de serre qu'engendrent les transports, sans produire plein de déchets avec nos plats à emporter non-recyclables, nos collations et repas suremballés et nos bouteilles d'eau en plastique? Ne commencez pas une crise d'éco-anxiété! Nous avons plein de trucs pour vous!

Traînez-vous des gourdes d'eau que vous pouvez remplir dans les fontaines et les robinets : l'eau est potable presque partout en Amérique du Nord. Un truc pour garder l'eau froide : utilisez des bouteilles thermos! Si là où vous allez l'eau n'est pas potable, prévoyez des filtres à eau ou des pastilles purifiantes!

Si vous avez le choix, évitez les lieux de restauration qui offrent leurs repas pour emporter dans des contenants non-compostables ou non-recyclables. Sur la route, ayez vos propres ustensiles et refusez poliment les items jetables comme les ustensiles en plastique, les sachets de condiments ou les godets de sucre et de crème lorsque vous n'en avez pas besoin. Amenez vos repas et collations dans des contenants et sacs réutilisables et des serviettes en tissu pour éviter celles en papier. Utilisez vos contenants pour ramener vos restes de repas du restaurant et évitez ainsi le gaspillage alimentaire. Vous partez en camping et votre plan est d'amener de la vaisselle jetable et la brûler le soir au feu de camp? À éviter! Apportez plutôt de la vaisselle réutilisable; la grande majorité des campings sont munis de stations de lavage.

Informez-vous sur les lieux d'hébergement où vous pensez arrêter : ont-ils des stations de tri pour les matières recyclables et compostables? Ont-ils des distributrices de savons en vrac ou des contenants jetables? Vous pouvez choisir ainsi les auberges et hôtels qui reflètent le mieux vos valeurs.

Vous avez prévu faire de la planche à voile ou du kayak? Choisissez d'emprunter ou de louer des équipements de loisir, plutôt que de les acheter neufs (surtout si ça implique d'ajouter une remorque à votre voiture pour les transporter...). Beaucoup d'endroits louent des équipements sur place, sinon, demandez à des amis ou des voisins d'emprunter du matériel. Autrement, n'hésitez pas à acheter de seconde main sur Marketplace ou échanger/emprunter des items, plusieurs groupes Facebook de partage existent. Finalement, si vous souhaitez acheter des souvenirs ou des items d'épicerie pendant votre voyage, n'oubliez pas vos sacs réutilisables et priorisez les produits locaux!

Bonnes vacances et à bientôt!

Anastasiya Zhukova, Conseillère en gestion des matières résiduelles



Site web : www.ecoregie.ca

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)

Trois façons de faire parvenir vos articles ou de communiquer avec nous :

Par Internet :

journalstmoise@gmail.com (photos numériques, articles, questions, commentaires, etc.)

En personne :

au bureau municipal (418-776-2833) du lundi au jeudi (photos à scanner, articles écrits à la main, etc.)

Téléphone :

418-776-2833 poste 2

Le journal peut être consulté sur le site de la municipalité :

st-moise.com

Bonne lecture!



À LOUER

À l'Office municipal
d'habitation
de Saint-Moïse,
8 rue HLM,

logements disponibles pour personne de 55 ans et plus

418-756-3016 poste 0

direction@ohmatapedia.com

Annie Castilloux, directrice

61 St-Jacques Nord, Causapscal G0J 1J0



soutien financier MRC de La Matapédia

